

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 27 mai à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Marie EDDE, Maire.

Etaient présents: Mme GAUTHIER Odile, M. POINTEL Daniel, M. TORCHY Didier, Mme VINCENT Nadine, adjoints au Maire ; Mme GRANDMAIRE Noémie, M. FONTAINE Mathieu, M. ROGER Jérémy, M. TORCHY Cédric.

Etait absents : M. BEAUCAMP Benoît, M. DEMAREST Jacques, Mme LEMERCIER Isabelle, Mme LORMEE Céline, M. DELAHAYE Thomas.

Mme VINCENT Nadine est élue secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance préalablement adressé à chacun des conseillers, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

ORDRE DU JOUR

I – Subvention annuelle au groupe scolaire - 0014-2019

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal octroient une subvention annuelle de 900.00 € à la coopérative du groupe scolaire « Les Colibris » à l'article 6574 au budget 2019.

2 – Mise à jour du tableau de classement des voies communales - 0015-2019

M. le Maire propose de procéder à la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

Les plans de situation de ces voies ci-joints ont été établis par le service voirie de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin.

A/ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Précisent que le classement et la mise à jour du tableau de classement des voies communales envisagés ne porteront pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique.
- Demandent la mise à jour du tableau de classement des voies communales.
- Autorisent M. le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

B/ Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'approuver :

- L'actualisation du tableau de classement des voies communales à 7646 ml (annexé à la présente délibération)

Le tableau des modifications de linéaires des voies communales comme suit :

- Ancien linéaire : 8620 ml
- Nouveau linéaire : 7646 ml

Autorise M. le Maire à le signer.

C/ Places de parkings ajoutées = 333.55 ml

a) parking de la Mairie	= 9m65
b) place handicapée entrée cimetière église	= 3m20
c) parking RD2 route de Clères	= 50m70
d) parking RD97 route de la Joserie	= 10m05
e) parking Place André Martin	= 39m50
f) place handicapée Chemin des Ecoliers	= 5m15
g) parking salle polyvalente	= 97m20m
h) parking nouveau cimetière route de l'église	= 74m50
i) parking Les Charmilles	= 20m50
j) parking Les Acacias	= 23m10

- Autorise M. le Maire à signer le tableau des places de parking.

3 – Subvention aux voyages scolaires pour les enfants du collège et du lycée - 0016-2019

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents d'octroyer une subvention pour les voyages scolaires des enfants des collèges et lycées de 80.00 € pour les parents non imposables (un voyage par an et par enfant).

4 – Transfert des zones économiques ZAE - 0017-2019

a) Transfert de la Zone d'activités économique ZAE n°1 de l'Ex-Sidéro située à La Vaupalière

M. le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération prise le 2 avril 2019 par le conseil communautaire de la Communauté de Communes au sujet du transfert de la Zone d'Activités Economiques ZAE n°1 de l'Ex-Sidéro située à La Vaupalière.

Après avoir pris connaissance des modalités de transfert et des protocoles conventionnels avec les communes de St Jean du Cardonnay et de la Vaupalière et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le conseil municipal, conformément à l'article L.5211-17 du code général des Collectivités Territoriales :

- Approuve la classification en zone d'activités économiques au sens de la loi NOTRe, de la zone d'activités économiques ZAE n°1 de l'Ex-Sidéro située à La Vaupalière,
- Approuve le protocole transactionnel précisant les modalités de transfert de la zone d'activités économiques ZAE n°1 de l'Ex-Sidéro des communes de ST Jean de Cardonnay et de La Vaupalière à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en application des dispositions de la Loi NOTRe.

b) Transfert de la Zone d'activités économique ZAE n°2 de l'Ex-Sidéro située à St Jean du Cardonnay

M. le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération prise le 2 avril 2019 par le conseil communautaire de la Communauté de Communes au sujet du transfert de la Zone d'Activités Economiques ZAE n°2 de l'Ex-Sidéro située à St Jean du Cardonnay.

Après avoir pris connaissance des modalités de transfert et des protocoles conventionnels avec les communes de St Jean du Cardonnay et de la Vaupalière et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le conseil municipal, conformément à l'article L.5211-17 du code général des Collectivités Territoriales :

- Approuve la classification en zone d'activités économiques au sens de la loi NOTRe, de la zone d'activités économiques ZAE n°2 de l'Ex-Sidéro située à St Jean du Cardonnay,

- Approuve le protocole transactionnel précisant les modalités de transfert de la zone d'activités économiques ZAE n°2 de l'Ex-Sidéro des communes de ST Jean de Cardonnay et de La Vaupalière à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en application des dispositions de la Loi NOTRe.

5 – SDIS : mise à jour du plan des points d'incendie - 0018-2019

M. le Maire informe les membres du conseil municipal des problèmes rencontrés lors de l'établissement d'actes d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, CU...) à cause du manque de réserve d'incendie. Un dossier est en cours de travail afin d'établir ce qui serait le mieux pour la défense extérieure contre l'incendie dans la commune (devis citerne défense incendie, cuves enterrées...), suite aux recommandations du SDIS.

QUESTIONS DIVERSES

- a) M. le Maire fait le point sur l'école : sinistres, inscriptions
- b) M. le Maire lit le courrier envoyé au syndicat d'eau et d'assainissement de la région de Montville concernant l'intégration dans ce syndicat des communes de Frichemesnil, Grugny et La Houssaye Béranger.
- c) M. le Maire fait part de l'arrêté autorisant la Société Centrale Éolienne de La Houssaye Béranger à exploiter un parc éolien terrestre sur les communes de La Houssaye Béranger et de Fresnay le Long. (l'arrêté est sur le site de la commune)
- d) M. FONTAINE Mathieu fait part d'un problème lors de la foire, à tout à savoir que certaines entrées de maisons sont bloquées empêchant les personnes de sortir de leur domicile (surtout en cas d'urgence).

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 22h30